

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 11 FEVRIER 2013
DELIBERATION N°2013-4

OBJET : Utilisation des emplois BIATSS pour l'année 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

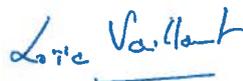
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 18 voix pour et 3 abstentions la proposition relative à l'utilisation des emplois BIATSS pour l'année 2013.

Fait à Tours, le 13 février 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT